

Assemblée Générale

Séance du 20 décembre 2023

Procès-Verbal

Membres Présents avec voix délibératives

- **Monsieur de BEAUCHAMP**, Représentant du Centre hospitalier des Quatres Villes, représenté par **Monsieur MOUZAOU**
- **Madame GUILLON**, Représentante **1)** de la Maison de retraite RICHARD, **2)** de l'EHPAD Les Oiseaux représentée par **Madame KARROUZ**
- **Madame PETTER**, Représentante **1)** du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux, **2)** Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy – Saint-Germain-en-Laye, **3)** du Centre Hospitalier François Quesnay – Mantes, représentée par **Madame KARROUZ**
- **Monsieur LORENTZ**, Représentant du Centre départemental Stell, représenté par **Madame RENE-CORAIL**
- **Monsieur BELLON**, Représentant **1)** du Centre Hospitalier de Versailles, **2)** du Centre hospitalier de Plaisir, **3)** de l'Hôpital du Vésinet, **4)** de l'EHPAD les Aulnettes, **5)** du Centre hospitalier de La Mauldre représenté par **Madame GIBON**
- **Madame CALMON**, Représentante du Centre Hospitalier de Rambouillet et de l'Hôpital de Houdan, représentée par **Madame DUMONT**
- **Madame POATY**, représentante de l'Hôpital de Bullion, représentée par **Madame GUILLOTIN**
- **Madame LEGENDRE**, Représentante du Centre d'accueil et de soins hospitalier de Nanterre représentée par **Madame DANEL-HELAIN**
- **Madame THERON**, Représentante des Hôpitaux de Paris
- **Monsieur ISNARD**, Représentant de la Fondation ROGUET, représenté par **Madame AKOBE**
- **Madame BEGOT-FONTAINE**, représentante de l'UGECAM IDF, représentée par **Madame DEMBELE**
- **Monsieur NTADI**, Représentant du Centre Gilbert Raby, représenté par **Monsieur FALL**

Assistaient également à la séance :

- **Madame GIBON**, Administratrice du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur VIDEAU**, Directeur du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Madame Marina DE OLIVEIRA**, Assistante Administrative/Rh
- **Monsieur HALLIER**, Agent comptable du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur FOURNIER**, Représentant du personnel

L'ordre du jour est fixé comme suit :

I. Election du secrétaire de séance

II. Activité et Inventaire

- a- Point activité 2023
- b- Bilan inventaire annuel de linge 2023
- c- Calendrier prévisionnel des samedis et jours fériés travaillés en 2024

III. Finances

- a- Point trésorerie et Reste A Recouvrer
- b- Information concernant l'apurement de la régie d'avance (Décision 2023-014)
- c- Proposition d'affectation des non-valeurs pour avis
- d- Présentation de Référentiel comptable et financier des immobilisation (M21)
- e- Prévisions 2024 – pour avis :
 - i. EPRD 2024 – pour avis
 - ii. Investissements 2024 – pour avis
 - iii. Délibération concernant le prix au kg de linge traité et facturation des draps perdus

IV. Suivi de projets divers

- a- Information sur le calendrier de mise à jour de la convention constitutive du GCS
- b- Projet Future Blanchisserie

I. Election du secrétaire de séance

Monsieur FALL présent en salle de réunion se propose d'être le secrétaire de séance.

II. Activité et Inventaire

a- Point activité 2023

M. VIDEAU commente en séance le tableau de suivi du tonnage traité par établissement à fin novembre 2023. Avec un tonnage de 4 419 tonnes, c'est une augmentation de 4,8% qui est mesurée en comparaison à 2022. Dans la continuité des mois précédents, cette augmentation d'activité est essentiellement liée à l'adhésion de nouveaux adhérents. On peut noter également une nette augmentation de l'activité sur le CHIPS en lien avec la réouverture de services sur l'hôpital de St Germain (services qui n'avaient pas réouvert depuis la crise sanitaire de 2020).

b- Bilan inventaire annuel de linge 2023

M. VIDEAU rappelle que l'inventaire de linge annuel a eu lieu le 07 octobre 2023. Il énumère les objectifs de celui-ci :

- Vérification des quantités de linge "circulant" en comparaison des dotations théoriques des établissements,
- L'inventaire participe à l'ajustement des achats de linge neuf pour l'année suivante et ainsi prévoir le budget nécessaire.

M. VIDEAU explique que pour la bonne rotation du linge, il est impératif d'avoir l'équivalent d'au moins 6 jours de consommation de linge "circulant".

M. VIDEAU précise que 5 adhérents n'ont pas réalisés l'inventaire en 2023 et qu'il faudra les challenger pour l'année 2024.

Au regard des comptages effectués, M. VIDEAU indique que pour les articles suivants, le « circulant » est supérieur à 6 jours :

- les taies d'oreiller,
- les bavoires,
- les langes,
- les couches,
- les serviettes de table,
- les serviettes éponges,
- les serviettes de toilette en nid d'abeille
- les sacs de linge sale.

Sur ces articles, il est constaté des stocks supérieurs à 10 jours sur certains établissements (pénalisant ainsi les établissements n'ayant que 3 jours de stock).

A contrario, pour les articles suivants, le circulant est inférieur à 6 jours :

- des draps,
- les chemises de malade,
- les gants de toilette.

Concernant les gants de toilette, M. VIDEAU rappelle que cet article est trop souvent considéré comme de l'usage unique dans les services de soin et qu'il est jeté à la poubelle au lieu d'être remis dans le circuit du linge sale. Un volume maximal de 60 000 gants est investi chaque année pour assurer un minimum de livraison.

Concernant les draps, M. VIDEAU indique qu'entre les résultats des inventaires 2022 et 2023, le nombre de draps neufs injectés en 2023 et le suivi des pertes/réformes, 5 700 draps ont « disparu » du circulant. L'hypothèse de la non prise en compte de tous ces articles est la plus probable et devra être confirmée lors du prochain inventaire. Face à ce constat, la BIH a cependant pris acte de l'écart et procède à une injection de draps neufs supplémentaires. M. VIDEAU conclut par les chemises de malade. La BIH a pris acte du nombre de jours de circulant inférieur à 6 jours, des injections supplémentaires de linge neuf ont été mises en œuvre.

Monsieur VIDEAU ajoute que les résultats par établissement pourront être transmis en cas de demande.

c- Calendrier prévisionnel des samedis et jour férié travaillés en 2024

Madame GIBON explique qu'au regard des résultats de l'inventaire 2023 et la difficulté de retour de linge sur la blanchisserie la réalisation de 2 inventaires annuels permettrait une meilleure gestion du linge.

Elle explique que pour le premier semestre 2024 les dates du 22/23 mars (hors période de vacances scolaire et avant le lundi de pâques) ou le 26/27 avril (après une période de vacances scolaires et en proximité avec les jours fériés du mois de mai) sont proposées.

Madame Dumont précise que sur HOUDAN les dates proposées se trouvent être en pleine période de vacances scolaires.

Madame KARROUZ se demande si les lingeries ont été mises au courant et que si ce n'est pas le cas une discussion en interne se fera avant confirmation des dates.

Madame RENE-CORAIL rejoint les propos de Madame KARROUZ.

Madame GIBON suggère donc d'organiser des échanges avec les lingeries de chaque établissement afin de positionner la date de l'inventaire du 1^{er} semestre 2024.

Madame GIBON poursuit avec l'obligation pour la BIH d'ouvrir sa production le mercredi 8 mai aux regards des deux jours fériés consécutifs du 8 et 9 mai 2024.

Monsieur VIDEAU explique que le 8 mai 2024 doit être une journée normale de production, de livraison et de ramassage du linge. En effet, la BIH n'a pas la capacité de préparer le 7 mai la fourniture en linge de 3 jours des établissements (situation qui se reproduit le 10 mai pour la livraison du week-end du 11 et 12 mai).

Madame GUILLOTIN explique que la lingerie de l'HPR BULLION sera fermée.

Monsieur VIDEAU insiste sur le fait que les établissements doivent avoir la capacité de réceptionner le linge et le distribuer aux services le jour du 8 mai.

Madame GIBON acquiesce et rappelle que le surstockage au niveau des établissements pénalisera l'ensemble des adhérents.

Madame RENE-CORAIL propose qu'un retour soit fait mi-janvier après discussion en interne.

Madame GIBON accepte mais précise qu'il n'y a pas d'autres alternatives pour que les services de soin aient bien le linge nécessaire aux activités de soin du 8/9 mai et du 11/12 mai.

Madame AKOBE demande comment la concertation des établissements sera organisée.

Monsieur VIDEAU propose d'organiser une réunion avec les responsables des lingeries sur les modalités de cette journée dès le mois de janvier 2024.

Monsieur MOUZAOUJ demande si le 8 mai sera organisé comme une journée habituelle.

Monsieur VIDEAU répond par l'affirmatif.

Concernant le 2^{ème} semestre 2024, les dates du 11/12 octobre ou du 08/09 novembre sont proposées pour un 2^{ème} inventaire annuel de linge.

III. Finances

a- Point trésorerie et Reste A Recouvrer

Monsieur HALLIER explique que la BIH possède une trésorerie d'un montant de 1.200.000 euros et des Restes A Recouvrer à hauteur de 1.800.000 euros. Il précise que 86% des Restes A Recouvrer concernent les facturations de septembre et octobre 2023.

Monsieur HALLIER indique donc que le GCS se trouve dans une situation saine, malgré les difficultés de certains établissements.

Monsieur VIDEAU ajoute qu'un point hebdomadaire sur les Restes A Recouvrer et le paiement des fournisseurs est réalisé avec l'adjoint de l'agent comptable, pour optimisation des flux de trésorerie du fait de factures en attente de réception (les MAD de Versailles, séchoirs Kannegiesser, etc).

b- Information concernant l'apurement de la régie d'avance

Madame GIBON explique qu'anciennement une régie d'avance existait sur le GCS. Cette régie d'avance n'ayant plus aucune utilité, son apurement est donc nécessaire pour le nettoyage des comptes. Une décision a été rédigée en ce sens.

c- Proposition d'affectation des non-valeurs pour avis

Monsieur VIDEAU présente le détail d'une proposition d'affectation en non-valeurs des créances impayées. Ces créances représentent un montant de 2147,50 euros. La plupart de ces titres concernent soit des agents se trouvant dans des situations financières compliquées soit décédés. Ces sommes ne seront donc pas recouvrées.

Madame GIBON soumet aux votes l'affectation des créances non réglées en non-valeurs.

Délibération N°2023/09 : Affectation des restes à recouvrer en non-valeurs

Pour : 34

Abstention : 7

Contre : 0

Le positionnement des créances non réglées en non-valeurs est donc approuvé.

d- Présentation du référentiel comptable et financier des immobilisations (M21)

Monsieur VIDEAU présente la mise à jour du référentiel comptable et financier des immobilisations. Sa mise à jour n'est qu'une mise à jour technique dans le cadre du référentiel M21 sans changement des règles de comptabilisation des immobilisations.

e- Prévision 2024 – pour avis

i. EPRD 2024 – pour avis

Madame GIBON indique que les tendances pressenties lors des précédents échanges tenus durant l'AG du mois d'octobre 2023 se sont confirmées.

M. VIDEAU présente en séance un document retraçant les faits marquants des dernières années et les orientations données à l'EPRD 2024.

Concernant l'activité, après une baisse importante du tonnage par jour entre 2012 (20,5 t/j) et 2020 (18 t/j), le tonnage s'inscrit dans une dynamique de progression pour atteindre 19 t/j en 2023 et une prévision aux environs de 19,4 t/j en 2024. Il est rappelé que cette dynamique est consécutive à l'adhésion des établissements suivants : EHPADS Les Oiseaux et Ablis en 2018, la Fondation Roguet en 2019, l'hôpital gériatrique de Chevreuse en 2022, le GCS Restauration de Plaisir, le site Mansart des hôpitaux de Plaisir et 2 sites de l'UGECAM en 2023.

Concernant les charges, il est fait état des inflations constatées en 2022 et 2023 :

- Pour le Titre 1 : 265 000€ (+5%) liés aux revalorisations du point d'indice de 2022 et 2023 et la prime « Pouvoir d'Achat » de 2023.
- Pour le titre 3 : 835 000€ (+28%) liés, entre autres, aux hausses des tarifs sur linge, les produits lessiviels, l'électricité, le gaz, la vapeur et de l'alimentation (restaurant d'entreprise).

M. VIDEAU poursuit en présentant les prévisions d'évolution de dépenses pour 2024 :

- Pour le titre 1 : +447 000€ liés à :
 - L'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice 2023,
 - L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents à compter du 01/01/2024,
 - Le Glissement Vieillesse Technicité des agents de la BIH,
 - L'hypothèse d'une revalorisation du point d'indice en 2024 de 1,5% à compter du 1^{er} juillet 2024,
 - Les recrutements non pourvus en 2023 (maintenance et transport) et le remplacement de la responsable de production (départ en retraite de la titulaire en poste).
- Pour le Titre 3 : +112 000€ liés à :
 - L'augmentation du prix du linge et des produits lessiviels,
 - L'augmentation du coût des services extérieurs (dont une grande partie est liée au coût des assurances).

L'ensemble de ces prévisions conduit à un EPRD équilibré d'un montant de 10 615 924€ avec un prix au kg de la prestation à 2.17€.

M. VIDEAU ajoute que l'inflation depuis 2020 (en intégrant la prime SEGUR) s'élève à 45,1% et que la bonne gestion de la BIH conjuguée à l'augmentation d'activité se traduit par une hausse de tarif limitée à 25,4% sur la même période.

Madame KARROUZ demande si ces hausses concernent essentiellement les évolutions tarifaires des coûts énergétiques.

Madame GIBON indique que oui, à l'exception de la souscription d'un nouveau contrat d'assurance avec de meilleures garanties de protection qui affecte également le budget.

Madame GIBON soumet aux votes l'EPRD 2024.

Délibération n°2023/10 : EPRD 2024

Pour : 34

Abstention : 7

Contre : 0

L'EPRD 2024 est donc approuvé.

ii. Investissements 2024 – pour avis

M. VIDEAU commente le tableau des investissements prévus dans le cadre de l'EPRD 2024:

- Le projet concernant la future blanchisserie : Achat du terrain, assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'achat du terrain, les diverses études prévues, impact dépollution notamment, et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction de la future blanchisserie.
- Les projets concernant le site actuel :
 - o Les remises à niveau informatique,
 - o Les investissements liés aux process,
 - o Les investissements liés à la manutention et à la sécurité,
 - o Les investissements des équipements de maintenance.

Madame KARROUZ demande si le GCS est éligible à l'aide au financement dans le cadre des investissements concernant l'ergonomie des postes de travail. Monsieur VIDEAU répond que non car l'ARS n'est pas l'organisme de tutelle du GCS. Il rajoute qu'il serait intéressant que le GCS puisse être intégré aux demandes faites par les établissements.

Madame GIBON soumet aux votes les investissements 2024.

Délibération n°2023/11 : Budget alloué aux investissements 2024

Pour : 34

Abstention : 7

Contre : 0

Le budget alloué aux investissements de l'année 2024 est approuvé.

iii. Délibération concernant le prix au kg de linge traité et facturation des draps perdus

Présentation étant faite du prix de la prestation au kg à 2,17€ pour 2024, M. VIDEAU projette en séance la facture les derniers prix d'achat des draps dans le cadre du marché Linge du RESAH: prix unitaire de 5,58€TTC.

Madame GIBON soumet aux votes les nouveaux tarifs de blanchisserie au kilos et de refacturation de draps perdu.

Blanchisserie Inter Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye
Assemblée Générale – Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2023

Délibération n°2023/12 : Tarif de prestation de blanchisserie à 2.17 €/Kilos et de refacturation de draps perdu à 5.58 €

Pour : 34

Abstention : 7

Contre : 0

Les nouveaux tarifs de prestation de blanchisserie à 2.17 €/kilos et de refacturation de draps perdu à 5.58 € sont approuvés.

IV. Suivi des projets divers

a. Information sur le calendrier de mise à jour de la convention constitutive du GCS.

Pour faire suite à la première présentation faite en juin 2023, Madame GIBON informe qu'une Assemblée Générale spécifique sur ce point sera organisée dès le début 2024.

b. Projet Future Blanchisserie

Madame GIBON indique que le 2ème appel à candidature a fait l'objet de réponses et qu'un jury se réunira ce jour, pour le choix des candidats. Elle ajoute qu'un léger retard sera à prévoir sur le calendrier initial avec une livraison du projet estimée à début 2026.

V. Logement vacant

M. VIDEAU explique qu'auparavant les logements actuellement vacants au sein de la blanchisserie étaient occupés par des agents de la BIH. Cette occupation permettait d'assurer une sécurité supplémentaire à notre structure en cas de déclenchement de l'alarme incendie, pour la vérification de fermeture du site, de l'extinction des compresseurs après interventions de sociétés extérieures, de la réception de travaux en dehors des heures d'ouverture de la BIH, de la ronde obligatoire dans le cas de travaux nécessitant un permis feu, ...

Depuis le départ des agents qui occupaient les logements, la direction a pu s'apercevoir que dans certaines situations (déclenchement de l'alarme incendie, non arrêt du compresseur par entreprises extérieures, ...), cette présence permettait plus de réactivité et de sérénité dans les levées de doutes.

Après étude de ces aspects, la blanchisserie propose de remettre à disposition d'un agent de la blanchisserie un des logements vacants.

Madame KARROUZ indique qu'il s'agit en quelque sorte d'une mission de gardiennage qui sera assurée par un agent du GCS et s'interroge sur la faisabilité de cette suggestion d'un point de vue RH.

Madame GIBON explique que cette procédure était déjà mise en place avec les précédents occupants, l'agent sera libre de ses déplacements et intégrera la "boucle d'appel" en cas de déclenchement de l'alarme incendie. Il s'agit de la mise à disposition d'une location dans le cadre d'une utilité de service.

Madame AKOBE demande si les coûts ont déjà été intégrés au budget.

Monsieur VIDEAU indique que cette hypothèse n'engendre pas de surcoût pour la BIH. L'agent sera redevable d'une location dont le montant sera calculé en lien avec l'utilité de service.

Blanchisserie Inter Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye
Assemblée Générale – Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2023

Madame GIBON soumet aux votes la mise à disposition d'un logement vacant à un agents du GCS.

Délibération n°2023/13 : Attribution du logement vacant.

Pour : 40

Abstention : 1

Contre : 0

L'attribution du logement vacant est approuvée.

Fin de la séance 17h10

Secrétaire générale de séance
M. FALL Abdoulaye



Administratrice du GCS BIH
Madame Sonia GIBON



